

PRÉSENTATION

CONTREPARTIES

En complément de votre reçu fiscal, voici les contreparties que nous vous proposons. Merci de nous indiquer votre choix :

- Invitation personnelle lors de la fête populaire inaugurant les travaux (pour tous les donateurs)
- Visite de la crypte souterraine (pour tout don ≥ 50 euros)
- Invitation personnelle d'une visite de chantier (pour tout don ≥ 100 euros)

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Limousin dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

33 avenue Georges DUMAS

87000 LIMOGES

05 55 08 20 83

limousin@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org



MAIRIE DE LA SOUTERRAINE

Rue de l'Hermitage

23300 LA SOUTERRAINE

05 55 63 97 80

secretariat@la-souterraine.fr

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le soutien de :



Je donne !

Pour la restauration du CLOCHER DE L'ÉGLISE DE LA SOUTERRAINE

Creuse

Ne pas jeter sur la voie publique

Photo de couverture © Mairie de La Souterraine - Imp : Mairie de La Souterraine -

Création graphique : Fondation du patrimoine -

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

UN MONUMENT EMBLEMATIQUE DE L'HISTOIRE DE LA VILLE

Au carrefour des grandes voies de communication de Lyon à Saintes et d'Argenton à Limoges, la Souterraine, qui a fêté son millénaire en 2017, est incontournable.

En 997 ou 1015, le vicomte Géraud de Crozant, comte de Crozant, vicomte de Bridiers, vassal du Duché d'Aquitaine, donne cette «Villa Sosterranea» à l'Abbaye Saint-Martial de Limoges. Les moines de Limoges érigent à cet endroit une prévôté. À la suite de cette donation, on entreprend des 1019 la construction de l'église, qui, commencée en style roman, sera terminée en 1220 en style gothique.



UNE EGLISE, CLASSEE AUX MONUMENTS HISTORIQUES, QUI NECESSITE DES INTERVENTIONS URGENTES

En juin 2012, de nombreux bardeaux de la couverture de la flèche ont commencé à se détacher, engendrant des entrées d'eau dans la charpente et sur la voute de la coupole.

Rapidement les bardeaux instables ont été déposés sur l'ensemble de la couverture et une bâche provisoire a été posée partiellement pour assurer le couvert de l'édifice.

La restauration propose la conservation des dispositions actuelles de la flèche avec cependant quelques compléments de la charpente pour renforcer la flèche.

Cette opération se déroulera en trois tranches :

- Restauration de la flèche (charpente et couverture)
- Restauration du fût du clocher (maçonneries extérieures et intérieures, beffroi et abat-sons)
- Restauration de la couverture des bas-côtés Sud et du terrasson qui se trouve au-dessus du portail Ouest.

UNE INITIATIVE DE LA MAIRIE ACCOMPAGNEE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Malgré les aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Nouvelle Aquitaine, le budget restant à la charge de la commune est de 542 403 €, somme très importante pour notre commune de 5 500 habitants. Afin de pouvoir mener à terme ce projet de restauration, avec l'aide de la Fondation du patrimoine, la commune souhaite lancer un appel au Mécénat Populaire et au Mécénat d'Entreprise dans le cadre d'une souscription publique ouverte à tous, habitants, entreprises, associations et amis de la commune de la Souterraine.

Tout don, même le plus modeste est important et significatif. Par avance, merci à toutes celles et ceux qui feront un geste de soutien à ce projet de rénovation.

Montant des travaux	1 621 315 €
Objectif de collecte	200 000 €
Début des travaux	Troisième trimestre 2018 ???



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration du

Clocher de l'église de La Souterraine

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine- Clocher de la Souterraine

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

- sur le revenu sur la fortune immobilière
- sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT		

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre